

RESTAURANT SCOLAIRE DE FONTAINE ETOUPEFOUR

ANNÉE 2017-2018

**RÈGLEMENT
ET
INSCRIPTIONS**

A RETOURNER IMPERATIVEMENT POUR LE VENDREDI 7 JUILLET 2017

En Mairie

1. LES INSCRIPTIONS

Auprès de M. DELAGE Valéry, Régisseur du restaurant scolaire, pendant les heures d'ouvertures ou par téléphone au 02.31.26.73.40, **2 jours minimum avant la date du repas.**

Pour les inscriptions hors délai ou pour les enfants ne venant que quelques jours dans l'année un tarif de repas exceptionnel est pratiqué.

Les enfants avec des problèmes d'allergies ou autres nécessitant un suivi médical particulier ne seront admis au restaurant scolaire qu'après accord de la Municipalité.

2. LES ABSENCES

D'une façon générale, elles doivent être signalées ***dès le premier jour avant 9 h*** auprès du régisseur en indiquant le nombre de jour d'absence. ***Dans ce cas le premier le repas est facturé.***

En cas d'absence non signalée, tous les repas prévus non pris seront facturés.

Les absences consécutives à la modification du planning initial, doivent être signalées 2 jours avant. Dans le cas contraire tous les repas prévus sont facturés.

Lors des grèves, les repas non décommandés par les parents, sont facturés (les enfants étant accueillis dans les écoles pendant les grèves).

AUCUN PIQUE-NIQUE NE SERA FOURNI PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE LORS DES SORTIES.

Les élèves qui seront en aide spécialisée à l'école élémentaire le midi, pourront prendre leur repas à la cantine scolaire au tarif habituel. Prévenir la Mairie pour la commande des repas.

3. RÈGLES DE CONDUITE LORS DU DÉROULEMENT DES REPAS

- ***prévoir une serviette de table au nom de l'enfant pour les élèves du primaire.***
- Afin que le déroulement des repas se passe dans la sérénité il est demandé aux enfants,
 1. d'être poli envers le personnel de service et entre camarades
 2. de respecter les consignes données par le personnel de service.
 3. d'être calme et de ne pas gaspiller la nourriture.
- Le non-respect de ces points élémentaires de savoir-vivre, après un avis aux parents, pourra entraîner l'exclusion temporaire du restaurant scolaire. Si aucune amélioration dans le comportement du rationnaire n'a été constatée, nous serions dans l'obligation d'exclure l'enfant définitivement.

4. PAIEMENT DES REPAS (délai précisé sur la facture)

- Soit par carte bancaire sur le site internet de la commune : <http://fontaine-etoupefour.fr/>
- Soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et à remettre à Monsieur DELAGE, régisseur, en mairie ou dans la boîte aux lettres.
- Soit par règlement en espèces.
- Au-delà du délai de paiement précisé sur la facture, le règlement fera l'objet d'un recouvrement par le trésorier de Caen Banlieue Ouest. **Merci de respecter la date d'échéance.**

Prix du repas (DM du 04/04/2017)

	Primaire	Maternelle
Pour 1 enfant	4.30 €	3.94 €
Pour 2 enfants (par enfant)	4.10 €	3.84 €
Pour 3 enfants (par enfant)	3.95 €	3.69 €
Pour 4 enfants et plus (par enfant)	3.80 €	3.50 €

Repas exceptionnel : 5.55 €

BULLETIN D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2017/2018

Date : _____

N° allocataire CAF (obligatoire) : _____

Nom du Père : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone Personnel : _____ Travail : _____ Portable : _____

Nom de la Mère : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone Personnel : _____ Travail : _____ Portable : _____

Adresse email : _____

Nom de (s) enfant(s)	Prénom (s)	Date(s) de naissance(s)	Classe rentrée 2017 - 2018

Présence : **Soit 1** - Mensuelle : (tous les jours)
À partir du jour de la rentrée ou date _____

Soit 2 - Journalière : lundi mardi jeudi vendredi
À partir du jour de la rentrée ou date _____

Soit 3 - Occasionnelle :

Personne (s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom _____ lien de parenté _____



Nom _____ lien de parenté _____



M. et Mme _____ autorisons l'hospitalisation de notre (s)enfant(s)

OUI / NON

Si enfant (s) allergique (s) , merci d'indiquer les aliments interdits et un certificat médical :

Votre enfant a-t-il un P.A.I. ? (Projet d'Accueil Individualisé) : oui ou non

Le P.A.I. a-t-il été mis en place avec le médecin scolaire ? : oui ou non

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions

Date et Signature des parents